

## L'exploitation d'une carrière de calcaire\* à Montmaurin

### Le combat n'est pas terminé...

**Le 15 octobre 2016, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi en Cassation des associations de défense du Patrimoine de Montmaurin contre l'arrêt du Tribunal administratif de Bordeaux, autorisant - suite à l'appel de « Dragages garonnais »- l'ouverture d'une carrière de granulats dans la vallée de la Seygouade sur la commune de Montmaurin.**

Malgré les argumentations fortes des opposants montrant :

- . les « inexactitudes, omissions ou insuffisances » du dossier et notamment de l'étude d'impact de l'aménageur Dragages Garonnais ;
- . l'incidence de l'exploitation lourdement destructrice du Patrimoine naturel et archéologique, sur le cadre de vie des habitants montmaurinois et des communes voisines avec des effets indirects et cumulatifs, sur l'image et le rayonnement d'une terre d'histoire et de préhistoire reconnue dans le monde entier.

Que le Tribunal administratif de Bordeaux, saisi en appel, avait méconnu ou occulté un certain nombre de faits qui auraient justifié l'annulation totale de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation comme l'avait fait en première instance le Tribunal administratif de Toulouse.

**La difficulté résulte du fait que le juge de cassation n'exerce pas son contrôle sur l'appréciation des faits, mais un contrôle de légalité.** C'est pourquoi le pourvoi des Associations n'a pas été admis par le Juge.

Les associations **Entre Save et Seygouade** et **Adaq-Vie Save-Gesse**, et leurs membres, continueront leurs actions tant sur le terrain que par tous les moyens accessibles aux citoyens pour défendre leur territoire face à une destruction irrémédiable et pour la qualité de vie de ses habitants et de ceux des communes voisines.

La nouvelle majorité du conseil municipal a voté dès janvier 2015 contre l'exploitation d'une carrière faisant valoir :

- La lourde menace pesant sur toute la richesse patrimoniale, déjà découverte ou à découvrir, de la région Montmaurin/Lespugue ;
- La contradiction et l'incompatibilité avec divers projets communaux de valorisation du Patrimoine dans une dynamique de tourisme vert et de tourisme culturel.

(\*) une autorisation préfectorale d'exploitation d'une carrière de calcaires et de criblage-concassage sur le site de la Coume day Hourquat Garrigä et Gäüsère pour une volumétrie de 150.000 t/an sur 8 ha forestiers communaux pendant 30 ans.

De nombreux soutiens et partenaires institutionnels ont pris leurs responsabilités et ont renouvelé leur position contre le projet de carrière :

- Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie,
- Georges Méric, Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- Philippe Belaval, Président du Centre des Monuments Nationaux,
- L'académie des Sciences – inscriptions Belles-Lettres de Toulouse,
- Les diverses associations qui nous soutiennent telles que Nature Comminges, Société des Etudes du Comminges, Société Méridionale de Spéléologie et de Préhistoire, ...
- De nombreux scientifiques nationaux et internationaux, parmi les 350 qui ont signé la pétition internationale, ont rappelé l'exceptionnelle concentration et superposition du Patrimoine de Montmaurin dans son karst et le potentiel scientifique qui n'a pas été totalement dévoilé.
- Les visiteurs et les nombreux soutiens locaux...

TOUS incitent M. le Préfet Pascal MAILHOS à annuler l'autorisation préfectorale d'exploitation et à mobiliser ses services pour la mise en place de la meilleure protection de l'ensemble des sites naturels et archéologiques.

Parce que convaincus de notre bon droit et de la nécessité de préserver l'ensemble du Patrimoine, nous ne baisserons pas les bras face à cette impensable programmation d'une destruction irréversible. Notre détermination reste intacte.

### **Un intérêt patrimonial remarquable et exceptionnel**

La Carrière est un contre-projet aux actions de valorisation de l'ensemble des sites de Montmaurin/Lespugue... parce que nous avons la chance d'avoir un site naturel exceptionnel avec les Gorges de la Save et la forêt communale (en ZNIEFF), des sites préhistoriques et historiques, inscrits et classés... ayant déjà permis des découvertes majeures et prestigieuses (la Vénus de Lespugue, une mandibule humaine pré-néandertalienne, un lion des cavernes, la Villa gallo-romaine et La Hillière...) que beaucoup nous envient.

L'INRAP a mis à jour le Castet (demeure du XIIIe s.) pendant le Diagnostic archéologique préventif sur l'emprise de la carrière (été 2010)...

La responsabilité de chacun est engagée : ou laisser-faire ou s'opposer à un tel projet ! Pour notre part, nous demandons des mesures conservatoires et non compensatoires.

Votre soutien est plus que nécessaire pour entrevoir un avenir plus rayonnant pour Montmaurin.

Entre Save et Seygouade

Adaq-Vie Save-Gesse

Code de l'Environnement : article L110-2 – « Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement, y compris nocturne. Les personnes publiques et privées doivent, dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences ».

## Les actions et procédures juridiques menées depuis 2008 :

La précédente municipalité ayant signé une Convention d'exploitation sur Coume day Hourquat Garrigä et Gaüsère avec l'aménageur Dragages Garonnais en avril 2007, une autorisation préfectorale d'exploitation avait été accordée à Dragages Garonnais par M. D. BUR en avril 2009, après la réunion de la Commission CODENAPs (15/01/2009). Lors de cette commission, les services de la Préfecture n'avaient pas présenté (ou n'avaient pas en main) tous les dossiers montrant l'importance des études défavorables à cette exploitation, ce qui a induit l'erreur manifeste d'appréciation du Préfet signataire de l'arrêté préfectoral (10/04/2009).

Malgré les différentes contestations exprimées dès le début de l'enquête publique (mars/avril 2008) et l'occupation sur site (printemps / été 2010), malgré la décision du Tribunal Administratif de Toulouse favorable aux associations en annulant l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation (24/10/2013), l'appel de l'aménageur à la Cour de Bordeaux a rétabli l'arrêté préfectoral (15/12/2015). Devant ces décisions diamétralement opposées de ceux tribunaux, un pourvoi en cassation a été déposé en janvier 2016 au Conseil d'Etat par les associations. La décision défavorable du Conseil d'Etat a été rendue le 15/10/2016.

Les Préfets de Région et de la Haute-Garonne successifs (Jean-François Carenco – 2007-2008; Dominique Bur – 2008-2011 ; Henri Michel Comet – 2011-2014 et Pascal Mailhos – depuis 2014) n'ont jamais pris un avis contraire aux conclusions des services d'Etat. Il est peut être temps pour M. le Préfet Pascal Mailhos de revoir cette autorisation et de prendre sa responsabilité - dans un ultime sursaut - quant à la préservation et la protection de Montmaurin et de son Patrimoine.

Montmaurin a subi pendant de longues années des exploitations d'extraction de calcaire et de sable qui ont laissé des plaies paysagères sur le territoire où la revégétalisation ne peut se faire malgré les obligations de remises en état imposées par la loi aux aménageurs (tel qu'à Coupe-Gorge). **Aujourd'hui, l'intérêt général doit se porter sur la préservation du Patrimoine et sa valorisation.**

Nous précisons que le rappel de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à l'aménageur (nov. 2012) est peu crédible : « ... *compte tenu du contexte géomorphologique de la carrière et des risques archéologiques qu'il présente toujours, des découvertes fortuites de cavités karstiques à remplissage archéologique sont toujours possibles dans le cours de l'exploitation à venir et que le carrier devra alors en informer le Préfet (article R.531-10 du Code du Patrimoine).* » Lors d'une exploitation, les carriers n'ont jamais pratiqué cette surveillance au risque d'arrêter l'extraction, d'autant plus avec une volumétrie de 150.000 t/an et un site de concassage sur place.

Les dernières élections municipales de 2014 ont permis aux Montmaurinois de donner leur avis : leur intérêt (tant patrimonial public que privé) s'oppose à la Carrière à Montmaurin et ainsi conserver leur environnement pour un meilleur cadre de vie et léguer aux générations futures ce riche patrimoine commun.

### **Les Avis et motions adoptées par les instances :**

La Région Occitanie, par un courrier de Mme la Présidente Carole Delga (18/03/2016), renouvelant la position du Conseil Régional du 8 novembre 2010 : *« permettre que les mesures de protection les plus adaptées puissent être appliquées à la sauvegarde de ces sites commingeois exceptionnels ... menacés par le fonctionnement de la carrière... Non seulement, cette activité d'extraction intensive mettrait en péril un potentiel archéologique d'exception et une réserve biologique aussi riche que fragile, mais elle compromettrait également les projets communaux de mise en valeur culturelle et touristique. »*

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, par une motion en assemblée plénière du 29 juin 2016, renouvelant la position du Conseil général de la Haute-Garonne de 2008, son Président M. Georges Méric : *« réaffirme son opposition à l'exploitation de la carrière de Montmaurin dès lors qu'elle génère des nuisances à l'encontre de ce site naturel et archéologique reconnu ».*

La motion de l'Académie des Sciences – Inscriptions Belles-Lettres de Toulouse demandant instamment que : *«soit abandonné le projet de carrière ... et qu'une solution alternative ... soit recherchée, afin de préserver une zone présentant un intérêt scientifique et touristique majeur ».*

Nous ne rappellerons jamais assez que promouvoir la Culture et le Patrimoine c'est aller dans le sens de la connaissance de l'origine de l'Humanité et de l'enrichissement de l'Homme.

Protéger le Patrimoine c'est concevoir un avenir différent et ne pas brader ce qui appartient à tous les citoyens, et ceci, bien au-delà de Montmaurin.

Le soutien des lecteurs pourra se manifester en nous rendant visite à Montmaurin tant sur la Villa gallo-romaine qu'au musée, et par tous les moyens souhaités.  
Villa : 05 61 88 74 73 – Musée : 05 61 88 17 18.

Et également auprès des Associations :

Ass. Entre Save et Seygouade – route de Blajan – 31350 Montmaurin

Blog : <http://entresaveetseygouade.blogspot.com/>

Ass. Adaq-Vie Save-Gesse – Mairie de Sarrecave – 31350 Sarrecave